

Audit – Bureau de La Rochelle
9 rue Augustin Fresnel
BP 60013

17183 Périgny PDC 1

T : +33 (0)5 46 50 50 60

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION LES 4 VENTS

Siège social : 2 Rue des Hérons
17 140 LAGORD

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



ASSOCIATION LES 4 VENTS

Siège social : 2 Rue des Hérons
17 140 LAGORD

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

À l'Assemblée Générale de l'association LES 4 VENTS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES 4 VENTS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans la note règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-dessus, la note règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels expose le changement de méthode comptable. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

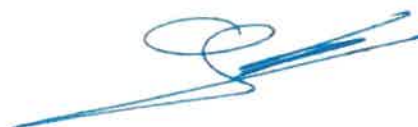
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Périgny, le 09 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Sylvain GUEMANN

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs simil...	6 472,80	3 769,99	2 702,81	4 860,41
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	2 772,30	889,83	1 882,47	2 315,39
Autres immobilisations corporelles	57 825,87	36 725,49	21 100,38	22 485,89
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	45,90		45,90	76,14
Créances rattachées à des participations				
Titres Immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				400,00
Autres immobilisations financières	85,00		85,00	80,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	67 201,87	41 385,31	25 816,56	30 217,83
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 785,00		1 785,00	500,00
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	14 773,00		14 773,00	30 974,18
Autres créances	97 718,72		97 718,72	113 732,38
Charges constatées d'avance	1 877,47		1 877,47	1 256,14
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	97 829,95		97 829,95	90 377,54
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	213 984,14		213 984,14	236 840,24
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	281 186,01	41 385,31	239 800,70	267 058,07

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé...)	18 031,03	18 031,03
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	56 108,51	56 108,51
Report à nouveau	-9 803,18	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-306,76	-9 803,18
Subventions d'investissement	16 841,27	22 526,26
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	80 870,87	86 862,62
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques	29 448,27	28 709,21
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)	29 448,27	28 709,21
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		7 915,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 448,43	29 629,11
Dettes fiscales et sociales	78 099,93	83 246,24
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 342,40	20 438,02
Produits constatés d'avance	16 590,80	14 367,61
TOTAL DETTES (III)	129 481,56	155 595,98
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	239 800,70	271 167,81

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	282 118,43	307 381,83
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	282 118,43	307 381,83
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions	576 385,62	485 739,58
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		6 566,10
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	53 604,80	65 174,95
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	912 108,85	864 862,46
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	2 655,51	- 30,00
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	263 202,24	245 887,90
Impôts, taxes, et versements assimilés	16 330,41	19 123,23
Salaires	477 204,42	449 554,37
Cotisations sociales	105 165,27	121 353,39
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	8 120,42	6 063,81
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	739,06	
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	40 233,19	28 150,00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	913 650,52	870 102,70
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 1 541,67	- 5 240,24
QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 234,91	2 228,42
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	1 234,91	2 228,42
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)		

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Postes	2025	2024
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	1 234,91	2 228,42
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	-306,76	-3 011,82
Produits exceptionnels (VII)		6 482,34
Charges exceptionnelles (VIII)		13 273,70
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-6 791,36
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	913 343,76	873 573,22
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	913 650,52	883 376,40
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-306,76	-9 803,18

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Annexe



Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **239 800,70 €**.

Le résultat net comptable est une **perte** de **-306,76 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font **partie intégrante** des comptes annuels.

Événements significatifs

Autres informations significatives

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France.

Ils respectent en particulier les dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables et du règlement N°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'entité a adopté, pour la présentation de ses comptes clos au 31/12/2025, le nouveau règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Son application constitue un changement de méthode comptable.

Les principales modifications apportées par ce changement sont les suivantes:

- Modifications de présentation opérées sur la colonne 2024 pour se conformer aux nouveaux modèles
- Modifications de tenue et de présentation opérées sur les comptes 2025
- Nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel
- Suppression de la technique des transferts de charges
- Adoption du nouveau plan comptable

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	6 472,80			6 472,80
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	5 749,80	844,82	3 822,32	2 772,30
Autres immobilisations corporelles	95 955,94	3 299,57	41 429,64	57 825,87
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	76,14		30,24	45,90
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	400,00		400,00	
Autres immobilisations financières	80,00	5,00		85,00
TOTAL	108 734,68	4 149,39	45 682,20	67 201,87

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets & licences	3 ans	Linéaire	1 612,39	2 157,60		3 769,99
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage	3 à 5 ans	Linéaire	3 434,41	1 277,74	3 822,32	889,83
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans	Linéaire	73 470,05	4 685,08	41 429,64	36 725,49
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			78 516,85	8 120,42	45 251,96	41 385,31

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	85,00	85,00		
Clients douteux				
Autres créances clients	14 773,00	14 773,00		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux	440,16	440,16		
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	97 278,56	97 278,56		
Charges constatées d'avance	1 877,47	1 877,47		
TOTAL	114 454,19	114 454,19		
Prêts accordés en cours d'exercice	400,00			
Rembours. obtenus en cours d'exercice	400,00			
Prêts et avances consentis aux associés				

Informations relatives au passif

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non-utilisées	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	28 709,21	739,06			29 448,27
Provisions pour charges					
TOTAL	28 709,21	739,06			29 448,27

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	26 448,43	26 448,43		
Personnel et comptes rattachés	41 269,37	41 269,37		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	34 087,56	34 087,56		
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 743,00	2 743,00		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	8 342,40	8 342,40		
Produits constatés d'avance	16 590,80	16 590,80		
TOTAL	129 481,56	129 481,56		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes